

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
15e séance
tenue le
mardi 1er novembre 1994
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 15e SÉANCE

Président : M. CISSÉ (Sénégal)

SOMMAIRE

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/49/SR.15
21 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

94-81930 (F)

9481930

/...

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE (suite) (A/49/24 et Add.1, A/49/213, A/49/434, A/49/435, A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91; A/49/287-S/1994/894, A/49/287/Corr.1-S/1994/894/Corr.1; A/49/294, A/49/307-S/1994/958, A/49/381, A/49/422, A/49/462 et Corr.1, A/49/506; A/C.3/49/4/Rev.1)

1. M. AL-ZADGALY (Oman) dit que l'homme est le principal acteur et le principal objectif du développement. L'activité humaine est l'essence même du développement des États et, par conséquent, il faut favoriser le développement des ressources humaines et tirer pleinement parti de ces ressources. Aussi l'Oman porte-t-il le plus grand intérêt au Sommet mondial pour le développement social qui doit se tenir à Copenhague l'année prochaine et qui permettra à la communauté internationale d'étudier en profondeur les questions relatives au progrès social.
2. Conformément aux traditions arabes musulmanes, l'Oman applique une politique de protection des personnes âgées qui vise principalement à leur assurer une protection sociale, à leur dispenser des soins et à les respecter. Il s'agit du droit de tout être humain de mener une vie digne, indépendamment de son état de santé. L'État garantit la protection sociale des citoyens tout au long de leur vie par l'intermédiaire d'institutions, qui veillent à leurs besoins matériels, et leur assurent des prestations, notamment le versement d'une retraite à partir de 60 ans et un système de sécurité sociale qui répartit équitablement les fruits du développement entre tous les membres de la société.
3. Préoccupé par le sort de l'être humain, l'Oman n'oublie pas les handicapés car ils représentent une partie des ressources humaines de toute société. Le Gouvernement omanais applique à l'intention des handicapés une politique qui vise à les protéger, à les former et à leur donner des chances égales afin qu'ils puissent participer à la vie de la société. Des cours de formation leur sont destinés et tous les moyens disponibles sont mis en oeuvre pour sensibiliser la société tout entière à leur égard. La législation du travail garantit l'emploi des handicapés dans les administrations publiques; on les aide aussi à réaliser différents projets commerciaux. L'objectif est de les faire participer à toutes les activités sociales, culturelles et sportives, tant au niveau national qu'au niveau international.
4. L'Oman ne ménage aucun effort pour développer les ressources humaines et faire participer les jeunes à la mise en oeuvre d'un nouvel ordre mondial. À cet effet, le Gouvernement a défini des politiques, des programmes et des projets de formation pour que les jeunes puissent se rendre utiles à la société nationale et internationale, appliquant ainsi les principes prônés par l'Organisation des Nations Unies. Pour qu'ils puissent apporter leur contribution à toutes les activités régionales et internationales, des centres pour la jeunesse, auxquels sont affectés tous les fonds nécessaires, ont été créés.
5. Mme MSUYA (République-Unie de Tanzanie) souligne les disparités évidentes qui existent entre les pays développés, riches et puissants, et les pays

sous-développés, pauvres et très peu puissants. Ces différences sont à l'origine de la division Nord-Sud et expliquent pourquoi chacune des parties aborde le problème du développement d'un point de vue différent. Dans ce contexte, le programme de développement de l'Organisation des Nations Unies, qui traite des conséquences de cette division, prend toute son importance. La délégation tanzanienne estime que la question du développement social doit être étudiée dans le cadre du programme de développement, et fait à cet égard l'éloge du rapport, établi par le Président du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social et publié à l'issue de la deuxième session du Comité, qui constitue un plan d'action destiné à réduire les déséquilibres entre pays riches et pays pauvres.

6. Bien que la croissance économique ait été générale, des conditions sociales rétrogrades, particulièrement en Afrique et dans les pays les moins avancés, ont fait obstacle au progrès. La Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, approuvée il y a 25 ans, contient des directives claires pour l'adoption de mesures socio-économiques propres à améliorer la situation sociale. Dans un monde de plus en plus interdépendant, les États doivent s'associer et coopérer au niveau international pour favoriser le progrès social et garantir le bien-être de leurs peuples.

7. Le Sommet mondial pour le développement social abordera trois thèmes principaux : l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois productifs et l'intégration sociale, qui revêtent une importance particulière dans le cadre de la question à l'examen puisqu'ils concernent surtout les groupes défavorisés de la société, c'est-à-dire les jeunes, les personnes âgées et les handicapés. L'Afrique et les pays les moins avancés ne peuvent résoudre seuls leurs problèmes sociaux : la communauté internationale, principalement les pays développés de l'hémisphère nord, devront prêter leur soutien et leur coopération. Les projets de déclaration et de programme d'action serviront de base à l'élaboration de stratégies nationales appropriées et énonceront les mesures que devront adopter les partenaires du développement. Ceci est important pour progresser vers l'annulation de la dette, améliorer les échanges, stimuler les investissements, encourager la coopération Sud-Sud et mobiliser plus de ressources pour le développement social.

8. M. KHRYSKOV (Fédération de Russie) se félicite des efforts déployés ces dernières années pour définir le rôle qui lui revient dans la solution des problèmes de développement social à court et à long terme, reconnaître les obstacles qui entravent ce développement et élaborer des mesures et méthodes concrètes pour surmonter ces obstacles. Les activités de l'Organisation dans le domaine de la coopération humanitaire et sociale devront s'insérer dans le cadre des efforts qu'elle fait pour prévenir ou dénouer les situations de conflit et pour garantir la paix et le développement.

9. Les réformes radicales d'ordre constitutionnel, politique et économique entreprises par le Gouvernement russe ont été lourdes de conséquences sur le plan social dans les domaines de l'emploi, de la sécurité sociale, du logement et de la santé. Le Président et le Gouvernement ont adopté une série de mesures pour atténuer les conséquences sociales de ces réformes. La législation est remaniée et des mesures de protection sociale destinées aux groupes de la population qui ont besoin d'une aide particulière sont élaborées conformément

aux normes internationales, ce qui ne peut que contribuer au succès des réformes démocratiques.

10. L'instabilité sociale, la xénophobie, le nationalisme agressif et l'intolérance sont autant de menaces de conflits armés et de guerres civiles. Aussi, il importe de trouver une formule qui tienne dûment compte du rôle des institutions politiques dans le développement social, de la corrélation étroite entre la solution des problèmes sociaux et le respect des droits de l'homme ainsi que du fonctionnement efficace des institutions démocratiques. La convocation et la tenue du Sommet mondial pour le développement social revêtent à cet égard une importance particulière, et des résultats tangibles devront être obtenus dans la lutte contre l'instabilité sociale qui sévit dans de nombreuses régions du monde, y compris dans les pays en transition. La délégation russe estime satisfaisants les travaux réalisés à ce jour par le Comité préparatoire du Sommet et espère que les projets de déclaration et de programme d'action tiendront compte des difficultés sociales dues aux transformations de l'économie. Le Président de la Fédération de Russie a décidé de créer un comité national préparatoire, présidé par le Vice-Président et a de plus annoncé qu'il assisterait en personne au Sommet.

11. Il faut souligner que le succès des réformes démocratiques dans les pays en transition reste directement lié au règlement des problèmes sociaux. Le soutien effectif de la communauté internationale est indispensable pour garantir la réussite des réformes économiques de ces pays et l'adaptation de tous les groupes sociaux à la nouvelle situation. La Russie souhaite que l'ONU poursuive ses programmes dans le domaine de la famille, même lorsque l'Année internationale de la famille sera achevée. Les résultats de la Conférence qui s'est tenue récemment sur ce thème constituent des données précieuses pour définir de nouvelles mesures dans ce domaine. La famille est une valeur immuable et essentielle pour la vie et l'épanouissement de l'être humain; elle joue un rôle important dans la société et dans l'éducation des nouvelles générations et elle favorise la stabilité et le progrès dans le domaine social. La Russie rappelle sa proposition de proclamer la période 1995-2004 décennie de la famille et d'élaborer un programme d'activités faisant de la famille l'un des thèmes et l'un des objectifs les plus importants du progrès social.

12. La Russie soutient la politique du Secrétaire général de l'ONU visant à renforcer, sous l'égide de l'Organisation, la coopération internationale dans le domaine social et à accorder la priorité aux questions sociales dans les activités de l'Organisation elle-même. À cette fin, la restructuration des organes du Secrétariat chargés des questions sociales semble nécessaire et justifiée, mais il serait peut-être utile d'analyser les résultats de la première étape de la réorganisation avant de poursuivre. Il faut espérer que la restructuration permettra aux fonctionnaires du Secrétariat de travailler plus efficacement à la réalisation des objectifs de l'ONU et à l'élaboration des documents sur les questions sociales, politiques, économiques, juridiques et autres. À cet effet, il faut améliorer la coordination interne de l'Organisation. Peut-être aussi serait-il bon d'établir, pour l'Organisation, un plan général d'activités englobant l'ensemble des questions relatives au développement social, aux trois niveaux national, régional et international.

13. Il convient de souligner l'activité plus intense que déploie la Commission économique pour l'Europe (CEE) à l'appui des États en transition. La Fédération de Russie estime que le système régional de coopération en vue de résoudre les problèmes sociaux renferme des possibilités qui devraient être pleinement exploitées. Il semblerait logique que toutes les Commissions régionales soient "économiques et sociales".

14. En conclusion, l'orateur souligne que pour régler les problèmes sociaux, la Fédération de Russie est prête à toute forme de collaboration mutuellement avantageuse aux niveaux bilatéral, régional et mondial et qu'elle appuiera les activités qui seront proposées à la communauté internationale en vue de régler ces problèmes de façon efficace et positive.

15. M. KIM (République populaire démocratique de Corée), après avoir évoqué les instruments internationaux de l'Organisation relatifs aux questions d'ordre social, dit que la situation dans ce domaine demeure préoccupante, car elle constitue une menace pour la survie de l'humanité. La crise économique, les conflits raciaux et ethniques, la dette extérieure, l'insuffisance des investissements, le protectionnisme, les flux massifs de réfugiés et de personnes déplacées auxquels s'ajoutent les catastrophes naturelles, ont aggravé la situation économique et entravé le développement social, en particulier dans les pays en développement. Il faut que la communauté internationale prenne des mesures décisives pour éliminer la pauvreté, créer des emplois productifs et favoriser l'intégration sociale. C'est pourquoi la République populaire démocratique de Corée accorde la plus grande importance au Sommet mondial pour le développement social et ne ménagera aucun effort pour que le Sommet fasse date dans l'histoire de la coopération internationale en faveur du développement social et pour instaurer la paix dans un nouveau monde exempt de toute forme d'inégalité.

16. Le programme d'action qui devra être approuvé lors du Sommet, devra inclure des initiatives internationales orientées vers l'action et comportant des engagements politiques fermes en matière d'affectation des ressources, qui pourraient ainsi contribuer efficacement au développement social dans toutes les parties du monde. À cet égard, il convient de souligner la qualité des travaux du Comité préparatoire et, en particulier, celle des travaux préparatoires admirables que le Gouvernement danois a réalisés pour que le Sommet soit un succès.

17. Parmi les objectifs atteints par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée dans le domaine social, il faut mentionner la promulgation du Code du travail et de la Loi sur la famille, l'enseignement universel et obligatoire jusqu'à la fin du secondaire, la prestation gratuite de soins médicaux, la garantie de l'emploi pour tous selon les besoins et les aspirations de chacun et l'aide spéciale fournie aux handicapés, pour lesquels ont été créés des écoles, des centres de formation professionnelle, des usines, ainsi que des maisons de repos et de santé. Le Gouvernement, qui porte également une attention particulière à la formation des jeunes, a décrété le 18 août "Journée de la jeunesse". Le peuple coréen continuera à défendre le socialisme centré sur l'être humain et se tient prêt à contribuer au développement social dans le monde entier.

18. Mme TOMIC (Slovénie) souligne la nécessité de traiter efficacement les trois thèmes essentiels du Sommet mondial pour le développement social, à savoir l'élimination de la pauvreté, le développement des emplois productifs et le renforcement de l'intégration sociale. À cet effet, il faudra recommander des politiques viables, réalistes et à long terme, axées sur des groupes spécifiques de la population, et instituer des mécanismes appropriés d'application et d'exécution. Vu les difficultés liées à l'intégration sociale et les problèmes dus à l'isolement, l'être humain doit être au centre du développement socio-économique. Il faut privilégier l'être humain en tant qu'individu en l'intégrant dans la société, en le faisant participer et en lui donnant des responsabilités. Il faut, par ailleurs, incorporer dans les politiques de développement social les principes éthiques fondamentaux dont les Pactes relatifs aux droits de l'homme sont l'expression juridique universelle. La Slovénie, qui a accueilli un séminaire organisé par l'ONU sur les dimensions morales et spirituelles du développement social, est disposée à en communiquer les conclusions avant la tenue de la troisième session du Comité préparatoire du Sommet pour le développement social en janvier 1995.

19. S'agissant du développement social, la représentante de la Slovénie indique que, dans son pays, après deux années difficiles dues à l'éclatement de la Yougoslavie, on est parvenu à la stabilité macro-économique et à la croissance soutenue grâce à des programmes d'ajustement socio-économiques, à la privatisation d'entreprises publiques et à un nouveau secteur privé relativement fort. Afin d'atténuer les conséquences des ajustements structurels et du chômage, le législateur a chaque fois pris soin de prévoir un système de protection sociale adéquat et de grande envergure pour les plus désavantagés. La loi sur la sécurité sociale a été approuvée en 1992 et la Constitution garantit une couverture sociale minimale pour tous.

20. Au centre de toute politique sociale qui se veut juste et compatible avec les obligations en matière de droits de l'homme figure la protection des plus défavorisés et l'égalité des chances pour tous. Outre les ajustements structurels de la société, les politiques de l'emploi visent surtout le chômage des jeunes afin d'éviter leur marginalisation en facilitant leur insertion dans l'appareil productif de la société. Les chômeurs reçoivent des allocations pendant un maximum de trois ans ainsi qu'une aide à la formation. Les programmes d'emploi sont favorables aux entreprises individuelles et aux petites et moyennes entreprises et prévoient en outre l'accès des jeunes des zones rurales à la formation professionnelle. Ces politiques se sont soldées par une baisse du taux de chômage de 2 %, pour la première fois depuis plusieurs années. Il est devenu nécessaire d'adapter le régime des retraites aux nécessités nouvelles et au vieillissement de la population mais les prestations sociales destinées aux personnes âgées, telles que les pensions, le logement, les maisons de retraite, etc., seront dûment prises en compte.

21. La représentante de la Slovénie espère que l'Assemblée générale, lors de sa cinquantième session, renforcera les politiques relatives aux jeunes, notamment le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. La Slovénie a élaboré, en coopération avec des organisations de jeunes, une politique et un programme nationaux pour améliorer la situation de sa jeunesse, et elle espère que les problèmes relatifs aux jeunes seront intégrés comme il

convient dans les préparatifs du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

22. La délégation slovène se félicite de l'adoption des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, lors de la dernière session de l'Assemblée générale, ainsi que de la désignation d'un Rapporteur spécial pour ces règles. Elle ne doute pas que ces dernières permettront de faire en sorte que les droits des handicapés soient respectés dans les politiques nationales. En outre, à son avis, une politique de développement cohérente et bien fondée exige la coopération et la coordination mondiales; il faut donc que le système des Nations Unies travaille de façon concertée.

23. M. ALI (Iraq) fait remarquer que le développement social est directement lié à l'individu, car celui-ci est l'élément capital de la société et des États. Le progrès n'est possible que si les nations s'occupent comme il convient de toutes les dimensions du développement social. Dans les pays en développement, le progrès social avance lentement, et il lui arrive même de régresser. Si la récession se poursuit, la différence entre les sociétés des pays industrialisés et celles des pays les plus pauvres ira en augmentant.

24. En Iraq, des progrès ont été réalisés dans le domaine de la prestation de services, en particulier dans les secteurs les plus défavorisés de la population : accès gratuit des jeunes à l'éducation et à la science, insertion des handicapés, logements, rémunération et protection sociale pour les personnes âgées dans le besoin; néanmoins les progrès ont été entravés par les sanctions imposées il y a quatre ans.

25. Le représentant de l'Iraq se félicite de la tenue du Sommet mondial pour le développement social et estime que les questions sociales liées aux droits de l'homme ont des répercussions sur le développement social. Ainsi, l'instauration de la démocratie et le respect des droits de l'homme sont liés à la progression du développement économique et au respect, par les pays développés, des obligations qui leur incombent en matière de développement social au niveau mondial. À cet égard, il convient de mettre en lumière la situation des pays qui sont soumis à un embargo ou à des sanctions économiques, pour lesquels tous les acquis en matière de développement social se sont détériorés et qui se trouvent dans une situation de régression totale. En Iraq, l'infrastructure des services publics a d'abord été détruite par les bombardements sans discrimination des forces alliées puis, après l'imposition de sanctions, tous les moyens de soutien aux organismes civils prestataires de services – soins médicaux, purification de l'eau, transports, fourniture de combustibles et de vivres, appui industriel – se sont détériorés.

26. Le Sommet mondial pour le développement social doit accorder l'attention voulue à la question du développement social des pays soumis à des sanctions qui les privent des produits de première nécessité et entraînent la détérioration de la situation sociale. Le développement social ne doit pas être contrecarré par des sanctions imposées pour des motifs politiques. La communauté internationale devrait établir un mécanisme pour atténuer les souffrances de la population et les répercussions des sanctions qui empêchent le progrès et la stabilité dans le domaine social, éléments essentiels de la paix et de la sécurité dans le monde.

27. Mme DLAMINI (Swaziland) estime qu'il devrait exister un accord entre la communauté internationale, les pays développés, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les organismes donateurs pour atténuer les répercussions de leurs décisions sur le développement social. Si cela ne se fait pas, les pays en développement demeureront soumis à des pressions extérieures pour mener à bien des politiques économiques qui négligent les programmes de développement social; les programmes d'ajustement structurel devraient accorder à l'être humain la place d'objet central du développement et devraient être appliqués sans compromettre le droit des peuples au progrès social.

28. Les handicapés représentent 10 % de la population totale du Swaziland et ceux qui ne disposent pas de revenus reçoivent une assistance financière du Gouvernement. Le Centre de réinsertion professionnelle offre des programmes de formation dans des domaines comme le commerce, l'électricité, la menuiserie, la couture et l'artisanat du cuir, et il dispose d'une ferme pour les activités agricoles. En outre, un fonctionnaire chargé du placement aide les étudiants du Centre à trouver un emploi. Dans le domaine législatif, le Gouvernement a préparé des projets de loi sur la formation et l'emploi des handicapés, envisagé pour eux la mise au point d'un plan de crédits renouvelables et réalisé une étude sur les activités du Centre de réinsertion professionnelle.

29. Le Gouvernement swazi accorde une assistance financière aux personnes âgées dans le besoin, à qui des organisations de volontaires fournissent matériel de construction et assistance pour reconstruire les logements détériorés. Le Gouvernement a également organisé une campagne radiophonique pour prôner le respect et la considération envers les personnes âgées. Les anciens combattants frappés d'invalidité lors de la deuxième guerre mondiale reçoivent une assistance financière proportionnelle à la gravité de leur handicap, et on envisage actuellement d'étendre cette mesure à tous les anciens combattants.

30. L'augmentation du chômage des jeunes est une grande préoccupation au Swaziland, car elle pousse certains jeunes à la délinquance et à d'autres activités antisociales. Le Gouvernement a mis au point une politique nationale en faveur de la jeunesse, avec l'assistance du centre africain du Commonwealth pour les programmes concernant les jeunes. En attendant que cette politique soit définitivement approuvée, le Gouvernement accorde des subventions annuelles à diverses organisations de jeunes par l'intermédiaire du Conseil national de la jeunesse du Swaziland, mais les montants versés sont en général faibles. Le secteur privé n'est guère prodigue de son aide, ce qui s'ajoute au fait que le secteur industriel est peu développé au Swaziland.

31. Le Swaziland est reconnaissant aux organisations non gouvernementales, aux organisations de volontaires et aux organisations religieuses d'avoir fourni des secours aux défavorisés, en faisant preuve d'une souplesse et d'une promptitude que l'on n'aurait guère pu attendre des organismes officiels. Aussi, le Gouvernement envisage-t-il de faire passer par les organisations non gouvernementales une partie importante des fonds destinés au développement social; il a prévu à cette fin un mécanisme de coopération avec les organisations non gouvernementales que ces dernières ont accepté et qui attend l'accord définitif du Conseil des ministres.

32. Mme DES ÎLES (Trinité-et-Tobago), s'exprimant au nom des États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont Membres de l'ONU, déclare qu'en convoquant le Sommet mondial pour le développement social, la communauté internationale a ouvert la voie vers un monde plus juste et plus prospère. La Communauté des Caraïbes n'échappe pas à la crise que traversent les pays les moins avancés, les pays en développement, voire les pays à revenu moyen, qui ont du mal à supporter le fardeau des programmes d'ajustement structurel et du service de la dette extérieure, auxquels s'ajoutent des taux élevés de chômage, en particulier parmi les jeunes, l'aggravation de la pauvreté urbaine et rurale et l'augmentation de la délinquance. Aussi les États de la CARICOM attachent-ils une grande importance à la réussite du Sommet et, individuellement ou collectivement, ils participent à sa préparation, avec l'appui, au niveau régional, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). La représentante de la Trinité-et-Tobago recommande instamment d'allouer des ressources suffisantes à la Commission pour qu'elle puisse participer à l'élaboration de programmes concrets dans le domaine du développement social.

33. La famille joue un rôle indispensable pour le bien-être de ses membres. Les pays de la Communauté des Caraïbes s'efforcent de s'adapter aux modifications des structures familiales et des modèles sociaux, ainsi qu'aux effets négatifs de ces modifications. La pauvreté et le chômage ont accéléré la transformation des structures traditionnelles de la famille. Dans les Caraïbes, on note une augmentation du nombre de familles monoparentales, le chef de famille étant une femme dans la majorité des cas. Les pères ont des emplois multiples et ont à peine le temps de s'occuper de leurs enfants, les enfants et les adolescents sont de plus en plus perturbés et découragés. Il importe donc que tous les secteurs de la société et la communauté internationale adoptent des mesures adéquates et créent les mécanismes d'appui nécessaires pour renforcer le rôle de la famille.

34. En ce qui concerne la jeunesse, il faut reconnaître que les activités du système des Nations Unies ont été insuffisantes, bien que le Fonds des Nations Unies pour la jeunesse ait contribué à des projets visant à appliquer les directives concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse. L'élaboration d'un projet de programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, qui se concrétisera par l'adoption d'un programme lors de la cinquantième session de l'Assemblée générale, est un signe encourageant.

35. Au niveau national, il est nécessaire d'améliorer la coopération entre les entités gouvernementales chargées des questions intéressant la jeunesse, et les jeunes eux-mêmes, pour que ces derniers prennent une part active au processus de développement. Les États de la CARICOM pensent qu'il faudrait élaborer des programmes réunissant plusieurs générations et les inclure dans un programme mondial d'action pour la jeunesse; ces programmes permettraient de tirer pleinement profit du talent, des connaissances et de l'expérience des plus âgés dans un effort collectif pour former les jeunes et leur inculquer les valeurs indispensables à une vie saine, responsable et productive. Dans le même temps, les États doivent favoriser la mise en valeur des énergies créatrices et des compétences des personnes âgées, qui doivent à la fois bénéficier des programmes

nationaux destinés à satisfaire leurs besoins et leurs aspirations, et participer activement à l'élaboration et à l'exécution de ces programmes.

36. En ce qui concerne les handicapés, les États membres de la Communauté des Caraïbes considèrent que le projet de plan d'action en vue de l'application de la Stratégie à long terme pour promouvoir la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées contient des mesures concrètes visant à surmonter les obstacles et les comportements discriminatoires qui empêchent la pleine participation des handicapés à la vie de la société. D'autre part, il y a dans le projet couvrant la période d'ici à l'an 2000 et au-delà des suggestions intéressantes, dont certaines pourraient être intégrées dans le programme d'action du Sommet mondial pour le développement social.

37. La diversité des questions qui seront abordées lors du Sommet mondial est à la mesure de l'influence que cette réunion peut avoir sur la vie des peuples du monde entier. La Déclaration et le Programme d'action ne doivent donc pas être uniquement l'expression de la bonne volonté des dirigeants mondiaux. Il importe de manifester sans équivoque la volonté politique de régler les différents problèmes qui se posent aux sociétés, en adoptant des mesures concrètes, en mettant au point des mécanismes efficaces et en affectant des ressources suffisantes pour concrétiser les engagements qui seront pris lors du Sommet mondial pour le développement social. Les États membres de la CARICOM estiment que l'on doit repenser les fonctions et le rôle de la Commission du développement social et réexaminer son mandat et sa structure afin de la transformer en un organe intergouvernemental, car pour que les efforts de la communauté internationale portent des fruits, il faut disposer de mécanismes d'exécution adéquats.

38. M. AL-SAEID (Koweït) dit que, dans son pays, le développement social occupe une place prioritaire en politique et dans les plans et programmes nationaux. Les citoyens bénéficient de toutes sortes de services à chaque étape de leur vie. Ces services, qui incluent conseils et assistance matérielle, sont fournis par les ministères et les organismes sociaux et ne se limitent pas au niveau national, mais se sont étendus à des États amis et frères. Le développement social est une question qui touche toute la communauté internationale et ne se limite pas à un seul pays ou à un groupe de pays, car l'objet central de ce développement, son objectif final, est l'être humain. C'est pourquoi le Koweït accorde une grande importance à cette question et met de grands espoirs dans le Sommet mondial pour le développement social. La preuve en est sa participation aux réunions du Comité préparatoire. Il convient également de souligner l'importance de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, car ce type de conférences prouve l'intérêt toujours plus grand que la communauté internationale porte aux divers aspects des questions sociales.

39. Il est nécessaire d'accorder la même importance aux personnes âgées qu'aux jeunes, afin que les premières participent pleinement à la vie de la société et à ses activités de production. Au Koweït, des foyers et des associations spéciales pour les personnes âgées ont été créés et leurs services ont permis d'accroître l'espérance de vie – 72 ans pour les hommes et 76 ans pour les femmes – ce qui met le Koweït sur le même rang que des pays plus avancés. En ce qui concerne la jeunesse, grâce à l'investissement que le pays a fait dans ce

domaine, les jeunes participent à la reconstruction du pays, dont l'infrastructure avait été totalement détruite par l'invasion iraquienne.

40. Le Koweït est l'un des pays à l'avant-garde en matière de bien-être social des handicapés, et il privilégie leur réinsertion pour qu'ils puissent s'intégrer dans la société et participer à la réalisation des objectifs du développement. Les incapacités ne sont pas dues seulement à des raisons génétiques, mais aussi à des actes brutaux commis par l'homme. La preuve en est le grand nombre d'handicapés vivant actuellement dans le pays, par suite de l'agression commise contre des personnes innocentes qui ont subi des tortures et des actes de violence. Pour cette raison, la communauté internationale doit non seulement fournir une assistance aux handicapés, mais aussi lutter contre les régimes dictatoriaux, responsables d'actes d'agression qui provoquent ces handicaps.

41. Mme ARYSTANBEKOVA (Kazakhstan) déclare que les problèmes sociaux, qui touchent divers aspects de la vie de la société, occupent une place toujours plus importante dans les activités de l'ONU. À cet égard, elle souscrit à l'idée exprimée par le Secrétaire général dans son Rapport sur l'activité de l'Organisation (A/49/1), à savoir que "la justice sociale renforce le tissu de la société et affermit la paix et le développement". Les secteurs les plus vulnérables de la société, notamment les personnes âgées, les handicapés, les femmes et les enfants, sont en fait les plus touchés par l'aggravation des problèmes sociaux comme la délinquance, la pharmacodépendance, la pauvreté et le chômage. Aussi le Sommet mondial pour le développement social est-il pour la communauté internationale l'occasion d'explorer de nouvelles perspectives et de définir des formes efficaces de coopération internationale pour le développement social. Il faut espérer que pour donner suite à ce sommet, on élaborera des politiques concrètes pour résoudre les problèmes cruciaux qui se posent dans ce domaine.

42. Au Kazakhstan a été créé un comité national qui participe aux préparatifs du Sommet mondial et coordonne toutes les mesures visant à garantir la stabilité sociale. À cet égard, la représentante du Kazakhstan souhaite que les propositions présentées par la délégation ukrainienne au nom de l'Ukraine, de la Fédération de Russie, du Bélarus et du Kazakhstan, qui répondent aux intérêts des pays en transition, soient davantage prises en compte dans le programme d'action du Sommet et dans la déclaration.

43. Le Kazakhstan, qui se trouve dans une période de transition, fait face à de graves difficultés : baisse de la production, augmentation de l'inflation et diminution du revenu national. Du fait du déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre, le chômage augmente et il y a actuellement dans le pays près de 50 000 chômeurs. Les conditions de vie des secteurs les plus défavorisés, en particulier, ont empiré. Selon les chiffres officiels, il y a quelque 3 millions de retraités, dont plus de 340 000 handicapés. Les jeunes et les adolescents sont également en situation difficile. Le Gouvernement adopte des mesures pour surmonter la crise économique et créer le cadre juridique et structurel d'une réforme socio-économique. Parmi les mesures destinées à garantir la protection sociale de la population, il est prévu de modifier la loi relative aux retraites, d'augmenter l'aide de l'État aux handicapés et de créer des fonds d'assistance pour les plus nécessiteux.

44. En ce qui concerne la famille, l'oratrice souligne que la communauté internationale reconnaît unanimement le rôle fondamental qu'elle joue dans la société et son importance en tant que cellule sociale de base garantissant la survie des sociétés et le bien-être de leurs membres. Le Kazakhstan accorde lui aussi une importance prioritaire aux questions relatives à la famille. Un conseil national, chargé de préparer l'Année internationale de la famille, a été créé. Il compte parmi ses membres des représentants des milieux scientifique, culturel et économique qui collaborent avec le Gouvernement pour élaborer une politique de la famille. En outre, diverses manifestations ont été organisées dans tout le pays pour célébrer l'Année internationale. Pour conclure, l'oratrice espère que l'année 1995, au cours de laquelle seront célébrés le cinquantenaire de l'ONU et le Sommet mondial pour le développement social, fera date dans l'histoire de la communauté internationale et que la coopération se renforcera dans un domaine si important des activités de l'Organisation.

45. M. BORDA (Colombie) souscrit aux déclarations du représentant du Brésil, qui a défini la position du Groupe de Rio par rapport au Sommet mondial pour le développement social. Le Président de la République de Colombie a déjà exposé les raisons pour lesquelles il était nécessaire de mettre en oeuvre un nouveau système mondial fondé sur la solidarité, le respect du droit des peuples à l'autodétermination et la recherche concrète de meilleures conditions de vie pour tous. Certains facteurs défavorables font obstacle à cet objectif : le néo-protectionnisme, en particulier le protectionnisme non tarifaire, qui menace le libre-échange, l'augmentation de la pauvreté, aggravée par les coûts sociaux de l'ouverture économique, le chômage, l'ajournement des programmes d'investissement dans le domaine social et le peu d'attention accordé au secteur rural, la constitution de blocs, incompatible avec un ordre mondial fondé sur les règles démocratiques du libre-échange pour tous dans les mêmes conditions, et l'accaparement, par certains, des facteurs de production, qui met les pays en développement dans une situation difficile de concurrence avec les pays les plus industrialisés du monde, mais sans disposer de facteurs de production suffisants ni d'un accès équitable à ceux-ci.

46. Il est incontestable que lorsqu'il s'agit de développement social, la coopération et la solidarité internationales sont indispensables. Le Gouvernement colombien estime pour sa part nécessaire de revoir ses politiques face à la situation désavantageuse dans laquelle se trouvent certains secteurs de la population. À cette fin, il a entrepris des projets spécifiques, dont le principal et le plus ambitieux porte sur la création d'un réseau de solidarité sociale, c'est-à-dire un ensemble de programmes exécutés par diverses institutions nationales dans le cadre d'un plan d'action sociale directe, et dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie de 33 % des Colombiens pour lesquels les progrès réalisés sur le plan économique ne se sont pas encore traduits par une amélioration de leur niveau de vie.

47. Le Réseau de solidarité sociale a pour but de compléter les programmes qui existent déjà en matière d'éducation, de santé, de formation dans le domaine de l'aide sociale et de logement. Il vise à améliorer les revenus et les conditions de vie des groupes particulièrement vulnérables et, pour ce faire, son action sera axée sur l'emploi, l'aide alimentaire, le soutien aux femmes chefs de famille ayant des enfants d'âge scolaire, l'aide aux personnes âgées et indigentes, le logement, les loisirs et l'encouragement de talents sportifs et

artistiques. Le Réseau de solidarité sociale propose un modèle audacieux et efficace de financement : le Gouvernement réaffectera certaines ressources inscrites au budget national; il pourra compter sur un cofinancement des organismes locaux et recevra des fonds d'organismes de financement multilatéral. Pour 1995, les ressources allouées représenteront environ 0,8 % du produit intérieur brut; ce pourcentage se stabilisera, à partir de 1996, autour de 0,9 %, soit une augmentation importante des dépenses nationales au titre des programmes d'investissement dans le domaine social. L'objectif essentiel du Réseau est d'éliminer la pauvreté, condition préalable du développement. Il reprend également les objectifs globaux du développement social : faire prévaloir la valeur et la dignité de la personne humaine et améliorer les conditions de vie de tous les êtres humains.

48. M. ELDEEB (Égypte) souligne l'importance des questions à l'examen, qui sont étroitement liées au programme du Sommet mondial pour le développement social. L'Égypte réitère son intérêt tout particulier pour les travaux préparatoires du Sommet, dont l'objectif est de formuler une déclaration et d'élaborer un programme d'action définitifs, satisfaisants pour tous les participants et qui reflètent les préoccupations de la communauté internationale dans le domaine du développement social. Il est donc indispensable de tenir compte des caractéristiques des diverses sociétés ainsi que des différentes cultures et religions.

49. L'Égypte tient à insister sur certains aspects de la question et, en premier lieu, sur le rôle primordial qui incombe à l'État dans le processus du développement et pour lequel il doit pouvoir compter sur le soutien de la coopération internationale, car l'économie de marché à elle seule ne peut déboucher sur le développement social. En deuxième lieu, la difficulté principale pour la majorité des États, en particulier les moins avancés et les pays en développement, tient à l'insuffisance des ressources consacrées au développement. Il importe donc que le Sommet pour le développement social débouche sur des programmes et des plans établis d'un commun accord, et que des engagements soient pris quant aux ressources à fournir pour les financer. En troisième lieu, le développement social a besoin de la coordination des efforts des gouvernements, des organes et des organismes spécialisés des Nations Unies ainsi que des organisations non gouvernementales et du secteur privé. En quatrième lieu, il est nécessaire d'instituer des mécanismes permettant de suivre l'application des recommandations formulées lors du Sommet pour le développement social. En cinquième lieu, il est indispensable d'inclure dans le projet de programme d'action une évaluation préliminaire des incidences financières de l'application des plans et des programmes. Il est également essentiel que les États réaffirment leur engagement de donner une suite concrète aux plans de développement qui seront adoptés. En dernier lieu, il importe de ne pas se laisser entièrement absorber par les idées abstraites, mais de s'accorder sur les moyens efficaces qui permettront de soulager la souffrance, de réduire la pauvreté et de s'attaquer aux causes fondamentales d'un chômage destructeur.

50. L'Égypte attache une importance toute particulière à la nécessité d'appliquer les programmes concernant les handicapés et les personnes âgées. Elle souscrit donc aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport relatif à l'application du Programme d'action mondial concernant les

personnes handicapées (A/49/435), qui a pour objectif la participation effective des handicapés à toutes les activités de la société. De même, elle porte une attention toute particulière aux questions relatives à la jeunesse; en Égypte, il existe des programmes destinés aux jeunes, coordonnés au niveau national par le Conseil de la jeunesse et des sports. L'orateur note avec satisfaction que le projet de programme d'action qui sera adopté lors du Sommet mondial est centré sur les problèmes de la jeunesse. Dans son rapport sur les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (A/49/434), le Secrétaire général réaffirme qu'il importe de veiller à la coordination des politiques et programmes destinés à la jeunesse, afin d'aider celle-ci à résoudre les problèmes auxquels il lui faudra faire face. L'Égypte a l'intention de participer activement au Sommet pour le développement social et d'oeuvrer en faveur du développement, afin de créer un nouvel ordre social équitable, basé sur le respect des droits de l'homme et orienté vers une meilleure qualité de vie pour tous. Il espère en outre que ce nouvel ordre social tiendra suffisamment compte des problèmes de l'Afrique, ainsi que des pays les moins avancés et en développement, car les peuples de ces États endurent de grandes privations sur le plan économique.

51. M. REZVANI (République islamique d'Iran) estime que malgré les efforts entrepris pour parvenir au développement, il reste à résoudre de nombreux problèmes concernant la population, la croissance, la pauvreté, les inégalités, les modèles de consommation et les risques pour l'environnement, tous étroitement liés entre eux. Pour parvenir à un développement durable et stable, il faut améliorer la qualité de la vie de la génération actuelle sans compromettre les conditions de survie des générations futures. La persistance des inégalités socio-économiques et des disparités entre les nations fait obstacle à l'amélioration du niveau de vie de millions de personnes. Aussi tous les projets de changement doivent-ils avoir pour but de faire progresser la justice sociale et de répartir les ressources plus équitablement.

52. Les problèmes de la jeunesse actuelle ne cessent de s'aggraver dans de nombreux pays. Les dépressions dues à un sentiment d'isolement et d'aliénation mènent de nombreux jeunes à la consommation de drogues et à des conduites sexuelles agressives. Ces dernières années, on a enregistré une augmentation des délits, toujours plus violents, commis par des jeunes dans le monde entier, et probablement dus, dans une certaine mesure, à la facilité d'accès aux armes meurtrières dans certains pays. Il faut donc, pour amorcer le processus de changement, accorder une attention toute particulière à l'avenir de la jeunesse actuelle, qui est le groupe le plus vulnérable de la population. Les jeunes générations se sont coupées de leurs racines culturelles et religieuses et ont perdu leur identité. Vu le grand nombre de jeunes qui vivent dans nos communautés, il est indispensable de créer de nouveaux emplois afin de les aider à sortir du cycle de la misère et du chômage. Il est essentiel d'investir dans la formation et l'éducation, car le progrès d'une société est directement lié à sa capacité de tirer profit de ses ressources humaines et de former des spécialistes dans divers domaines. Ce sont ces éléments qui apportent richesse et stabilité aux États. Le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, qui sera célébré en 1995, sera l'occasion d'examiner les questions relatives à la jeunesse dans le monde et de concevoir des projets visant à favoriser le développement, la coopération et l'harmonie dans ce domaine.

53. En ce qui concerne les personnes âgées, la création d'institutions sociales vise principalement à satisfaire leurs besoins et à leur accorder l'attention nécessaire. S'il est essentiel qu'elles jouissent d'une certaine indépendance économique afin qu'elles se sentent autosuffisantes et qu'elles gardent confiance en elles, il ne faut pas, pour autant, les isoler de leur famille ni de leurs relations sociales. Il faut mettre fin à la marginalisation de ces personnes et les considérer comme une ressource précieuse pour les États. Pour les handicapés, autre groupe de la population qui exige une attention toute particulière, il est indispensable de mettre à leur disposition tous les progrès réalisés en matière de réadaptation et de santé. À cet égard, il faut former des spécialistes qui leur fourniront les services nécessaires; il est également essentiel que les organisations internationales actives dans le domaine de la santé coopèrent et échangent des connaissances et des données scientifiques. Ces activités doivent, en outre, tenir compte des caractéristiques culturelles de chaque société.

54. L'orateur fait observer qu'en dépit du succès du dernier cycle de consultations officieuses consacré au Sommet mondial pour le développement social, les négociations intergouvernementales sur le texte définitif du projet de déclaration et sur le projet de programme d'action n'ont toujours pas commencé. Vu la diversité des opinions exprimées à ce sujet, M. Rezvani estime que le Comité préparatoire ne peut pas se permettre de retarder les négociations.

55. Mme OLSZOWSKI [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] signale qu'en ce qui concerne les préparatifs de la célébration du Sommet mondial pour le développement social, l'UNESCO, conformément à sa vocation scientifique, peut largement contribuer aux activités de suivi du Sommet en proposant sa coopération technique et son assistance aux États Membres de l'ONU et aux organisations internationales. Il est nécessaire d'étudier les causes et les manifestations de l'exclusion sociale, en particulier de celle qui découle des différences culturelles ou ethniques, des migrations et autres phénomènes de société conduisant à des formes diverses de discrimination. À cet égard, il est utile de connaître les stratégies fondées sur des recherches qui peuvent avoir un intérêt politique comme, par exemple, le programme de l'UNESCO sur la gestion des transformations sociales, qui est le premier programme international ayant trait aux sciences sociales. Toutes les informations relatives à ce programme sont disponibles au secrétariat de l'UNESCO à Paris et peuvent être obtenues auprès de son bureau de liaison à New York.

56. L'UNESCO pourrait faciliter le progrès et l'intégration sociale des minorités en indiquant les instruments juridiques pertinents qui énoncent clairement les droits culturels de ces groupes. Le travail réalisé par l'UNESCO dans le domaine de l'éducation en matière de droits de l'homme peut guider les États Membres lors de l'élaboration de stratégies et de mesures propres à favoriser la participation de la société civile à la prise de décisions. L'UNESCO a aussi acquis une grande expérience, s'agissant de créer des capacités endogènes, d'élaborer des politiques relatives à l'éducation et à la formation, d'élaborer des stratégies de mise en valeur des ressources humaines et de transmettre ou d'échanger des connaissances. L'UNESCO peut aussi contribuer aux activités qui feront suite au Sommet en encourageant l'accès à la communication,

qui favorise l'intégration sociale des groupes marginalisés, notamment les femmes et les adolescentes, grâce à l'éducation et à des programmes concrets pour la jeunesse. L'intégration sociale signifie également l'accès des plus pauvres aux avantages de la science et de la technique, domaine dans lequel l'UNESCO peut jouer un rôle important.

57. Diverses activités ont été entreprises au niveau régional afin d'atteindre les objectifs fixés. Il convient de signaler notamment la conférence consacrée à la lutte contre la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale qui sera organisée en Italie en coopération avec l'Université de Bologne. Des études sur la crise sociale actuelle, réalisées dans le cadre des préparatifs de la conférence, ont insisté sur la coopération entre l'État, les entreprises et la société civile, et sur l'intégration des politiques sociales dans un vaste ensemble de mesures d'intérêt public de nature à favoriser un développement humain durable. L'UNESCO a organisé un séminaire national sur la science et la technique au service du développement social, qui se tiendra à New Delhi (Inde) au mois de décembre de l'année en cours, en collaboration avec l'Institut national indien d'études scientifiques, techniques et de développement, en vue de déterminer les objectifs scientifiques et techniques prioritaires auxquels devront répondre les stratégies de développement centrées sur l'emploi.

La séance est levée à 17 h 45.